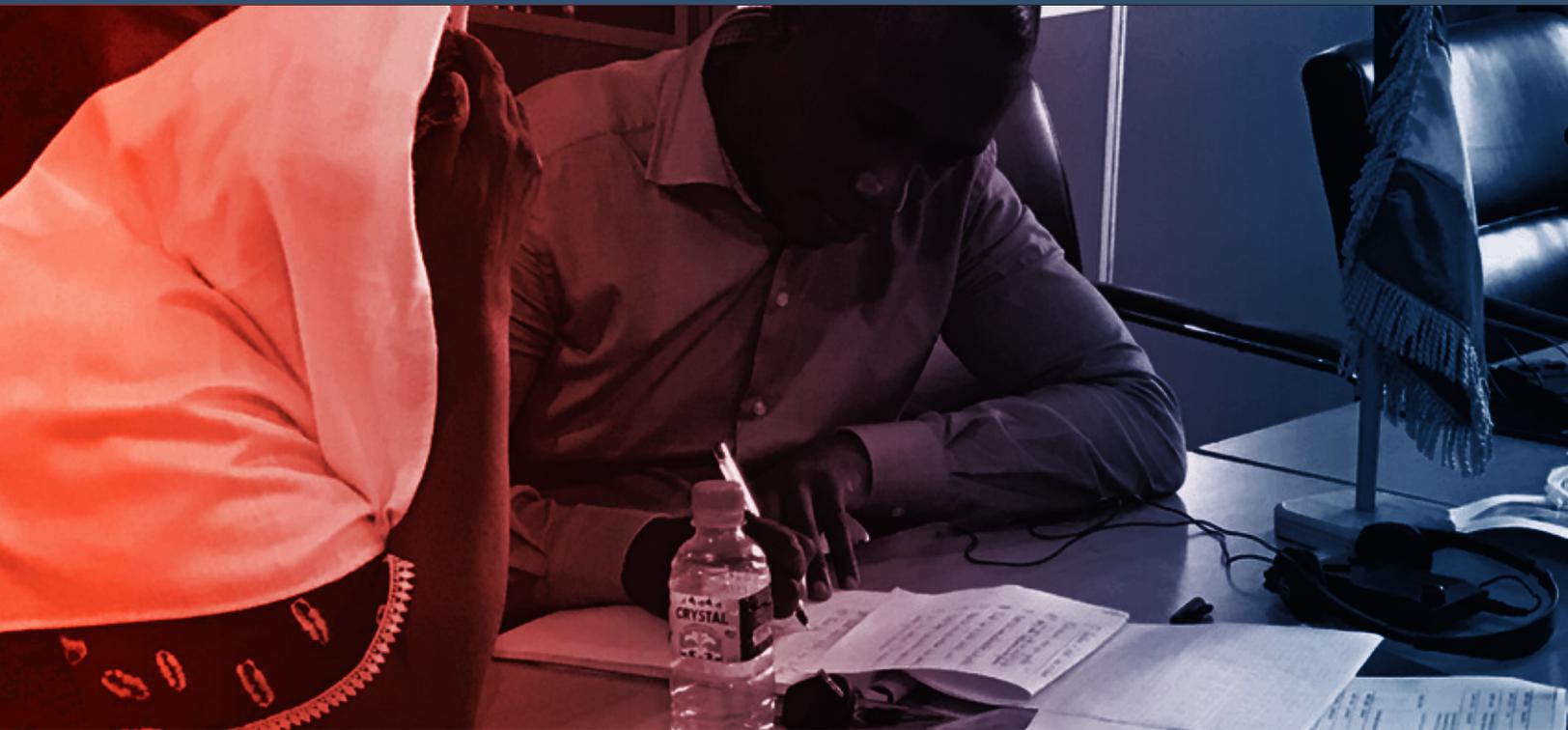


Global Initiative for
JUSTICE, TRUTH +
RECONCILIATION

PRÉVENTION DE LA VIOLENCE, JUSTICE TRANSITIONNELLE ET CONSULTATION COMMUNAUTAIRE :

Un guide pratique de Guinée



International Coalition of
SITES of CONSCIENCE



About The International Coalition of Sites of Conscience

La Coalition Internationale des Sites de Conscience (International Coalition of Sites of Conscience, ICSC) est un réseau mondial de musées, de sites historiques et d'initiatives au niveau populaire dédié à la construction d'un monde futur plus juste et plus pacifique, encourageant les communautés à ne pas oublier les luttes pour les droits de l'homme et à confronter leurs répercussions modernes. Fondée en 1999, l'ICSC comprend maintenant plus de 250 Sites de Conscience membres dans 65 pays. L'ICSC soutient ces membres par l'intermédiaire de sept réseaux régionaux qui encouragent la collaboration et les échanges internationaux de connaissances et de meilleures pratiques.

Learn more at www.sitesofconscience.org.

Cover photo:

Des militants, des survivants et des représentants du gouvernement assistent à une conférence de presse du GIJTR en juillet 2018

Unless otherwise noted, all photos were taken by the International Coalition of Sites of Conscience.

Designed by Lori J. Dawson

À PROPOS DE CE GUIDE PRATIQUE

Fondée par la Coalition Internationale des Sites de Conscience, l'Initiative Mondiale pour la Justice, la Vérité et la Réconciliation (GIJTR) est un Groupement de neuf organisations à travers le monde qui se consacrent à des approches multidisciplinaires, intégrées et holistiques de justice transitionnelle. Dans un esprit de collaboration, chaque projet GIJTR est géré par un membre spécifique du Groupement avec l'appui des autres membres.

Cette publication, *Prévention de la violence, justice transitionnelle et consultation communautaire : Un guide pratique de Guinée*, a été produit dans le cadre d'un projet GIJTR d'un an intitulé « Renforcement des capacités communautaires pour lutter contre les lignes de faille en matière de violence : Prévention de la violence, vérité, justice et réconciliation en Guinée », qui visait à accroître la participation des communautés pour influencer la conception et la mise en œuvre des mécanismes de justice transitionnelle et promouvoir la vérité, la justice et la réconciliation au niveau local

REMERCIEMENTS

Par Sarah Case

Avec la contribution de Terry Beitzel

A PROPOS DU CONSORTIUM INITIATIVE MONDIALE POUR LA JUSTICE, LA VÉRITÉ ET LA RÉCONCILIATION

Dans le monde entier, l'appel en faveur de la justice, de la vérité et de la réconciliation se fait de plus en plus pressant dans les pays où les séquelles des graves violations des droits de l'homme jettent une ombre sur la transition des régimes répressifs vers des formes participatives et démocratiques de gouvernance.

Pour répondre à ce besoin, la Coalition Internationale des Sites de Conscience (ICSC) a lancé une nouvelle initiative, l'Initiative mondiale pour la justice, la vérité et la réconciliation (GIJTR) en août 2014. La GIJTR a pour objectif de relever de nouveaux défis dans les pays en conflit ou en transition aux prises avec des séquelles ou des violations flagrantes des droits de l'homme.

L'ICSC dirige un Consortium de neuf partenaires organisationnels : American Bar Association Rule of Law Initiative (ABA ROLI), États-Unis ; Asia Justice and Rights (AJAR), Indonésie ; Center for the Study of Violence and Reconciliation (CSV), Afrique du Sud ; Documentation Center of Cambodia (DC-Cam), Cambodge ; Due Process of Law Foundation (DPLF), États-Unis ; Humanitarian Law Center (HLC), Serbie ; Fundación de Antropología Forense de Guatemala (FAFG), Guatemala ; et Public International Law and Policy Group (PILPG), États-Unis. En plus de tirer parti de l'expertise des membres du Consortium, l'ICSC puise dans les connaissances et les liens communautaires de longue date de ses 250 organisations membres dans 65 pays afin de renforcer et d'élargir le travail du Groupement.

Les partenaires du Consortium, de concert avec les membres de la Coalition Internationale des sites de conscience, élaborent et mettent en œuvre une gamme d'activités de programme d'intervention rapide et à fort impact, utilisant à la fois des approches réparatrices et rétributives en matière de justice et de responsabilité pour les violations graves des droits de l'homme. L'expertise des organisations dans le cadre de l'Initiative mondiale pour la justice, la vérité et la réconciliation comprend :

- L'établissement de la vérité, la réconciliation, la commémoration et d'autres formes de mémoire historique ;
- La documentation des violations des droits de l'homme à des fins de justice transitionnelle ;
- L'Analyse médico-légale et autres activités liées aux personnes disparues ;
- La défense des droits des victimes, comme l'amélioration de l'accès à la justice, le soutien psychosocial et les activités d'atténuation des traumatismes ;
- La fourniture d'une assistance technique aux militants et aux organisations de la société civile et le renforcement de leur capacité à promouvoir et à participer aux processus de justice transitionnelle ;
- Les initiatives de justice réparatrice ; et
- La garantie de justice entre les sexes dans tous ces processus.

À ce jour, la GIJTR a guidé des acteurs de la société civile dans plusieurs pays dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets de documentation et d'établissement de la



Participants à un atelier sur les soins personnels GIJTR tenu à Conakry en mai 2017

vérité, a entrepris des évaluations des capacités de mémorialisation, de documentation et de soutien psychosocial des organisations locales, et lancé une « académie » pour la justice transitionnelle, qui offre une formation, un soutien et des opportunités de participation aux activistes et acteurs non traditionnels du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord dans la conception et l'application des démarches communautaires en matière de justice transitoire.

Compte tenu de la diversité des expériences et des compétences au sein du Consortium et parmi les membres du réseau de l'ICSC, le programme offre aux pays sortant d'un conflit ou d'un régime répressif une occasion unique de répondre rapidement aux besoins de justice transitionnelle, tout en favorisant la participation locale et en renforçant les capacités des partenaires communautaires.

TABLE DES MATIÈRES

1: Introduction	7
L'INITIATIVE MONDIALE POUR LA JUSTICE, LA VÉRITÉ ET LA RÉCONCILIATION EN GUINÉE	7
UTILISATION DE CE GUIDE PRATIQUE	7
JUSTICE TRANSITIONNELLE : UN BREF APERÇU	7
JUSTICE TRANSITIONNELLE ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE : DÉCOUVRIR LES LIENS CLÉS	8
2: Renforcement des capacités locales pour la vérité, la justice et la prévention de la violence en Guinée	13
CONTEXTE DU PAYS	13
UNE OPPORTUNITÉ DE JUSTICE, DE RÉCONCILIATION ET DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE	14
PREMIÈRE ÉTAPE : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ORGANISATIONS LOCALES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES MÉDIAS	15
ÉVALUER LES BESOINS LOCAUX ET IDENTIFIER LES CAUSES PROFONDES DES CONFLITS	16
RACONTER LES HISTOIRES DES VICTIMES : RESPONSABILITÉS ET APPROCHES	17
UNE APPROCHE LOCALE ET COMMUNAUTAIRE DE LA JUSTICE TRANSITIONNELLE	17
MICROFINANCEMENTS : RÉPONDRE AUX BESOINS LOCAUX	18
ÉTABLIR UN CLIMAT DE CONFIANCE ENTRE LES INITIATIVES DE JUSTICE TRANSITIONNELLE DIRIGÉES PAR LE GOUVERNEMENT ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES	20
RÉFLEXION FINALE ET ÉTAPES SUIVANTES	20

3: Prévention de la violence, justice transitionnelle et consultation communautaire : Un organigramme pour les intervenants	23
4: Conclusion	29
5: Ressources supplémentaires	31



Un atelier sur les méthodologies participatives tenu en septembre 2017

1: INTRODUCTION

L'initiative mondiale pour la justice, la vérité et la réconciliation en Guinée

L'Initiative mondiale pour la justice, la vérité et la réconciliation (GIJTR) a récemment achevé la première phase d'un projet pluriannuel en Guinée, intitulé « Renforcement des capacités communautaires pour faire face aux lignes de faille en matière de violence : Prévention de la violence, vérité, justice et réconciliation en Guinée. » L'objectif principal du projet est de renforcer la capacité des organisations de la société civile (OSC) à jouer un rôle actif et constructif dans le processus de réconciliation nationale du pays lancé en août 2011, lorsque la Commission provisoire de réflexion sur la réconciliation nationale (CPRN) a été créée par décret présidentiel. Ce projet vise en outre à aider les communautés locales à mieux comprendre les mécanismes de justice transitionnelle - tant judiciaires que non judiciaires - qui ont été mis en place jusqu'à présent et à identifier les moyens par lesquels elles peuvent s'engager avec ces mécanismes pour faire face au passé et assurer la non-répétition des violations des droits de l'homme dans l'avenir.

La GIJTR a poursuivi ces objectifs en étroite collaboration avec ses partenaires locaux, Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen (OGDH) et Association des victimes, parents et amis du 28 septembre 2009 (AVIPA).

UTILISATION DE CE GUIDE PRATIQUE

En mettant en lumière les leçons apprises tout au long du travail de la GIJTR en Guinée, ce guide pratique vise à mettre en avant les intersections entre les domaines de la justice transitionnelle et de la prévention de la violence et l'importance d'impliquer les communautés locales dans la réalisation des objectifs plus larges de paix et de réconciliation. Tout en reconnaissant que les processus de justice transitionnelle sont spécifiques au contexte et doivent être adaptés aux besoins locaux, le guide comprend des exemples pratiques de méthodes participatives de sensibilisation et de consultation ; il souligne les possibilités pour les communautés locales de s'engager dans des activités formelles et informelles de vérité, de justice et de réconciliation et examine le rôle des médias dans la sensibilisation et la prévention de la violence dans les communautés qui sont exposées à la violence massive - toutes choses qui pourraient être adaptées à divers contextes post-conflits.

JUSTICE TRANSITIONNELLE : UN BREF APERÇU

Pour surmonter les violations généralisées des droits de l'homme et les atrocités de masse, il faut un ensemble unique de mécanismes et une coopération entre de multiples acteurs pour promouvoir une paix juste et durable. Cet ensemble de mécanismes, communément appelé justice transitionnelle, vise à favoriser la réconciliation, à empêcher que des actes de violence ne se répètent, à assurer la responsabilité des victimes et à rétablir un sentiment de cohésion dans les communautés grâce à des dédommagements et des réparations pour les victimes.

Bien que les notions de justice diffèrent d'une culture à l'autre et que les sociétés doivent choisir les programmes les mieux adaptés pour les aider à établir la transition vers de nouvelles périodes de paix et de rétablissement, voici quelques-uns des mécanismes de justice transitionnelle les plus courants :

Les poursuites criminelles impliquent une enquête et un procès pour les personnes accusées de violations flagrantes des droits de l'homme devant un tribunal. Il peut s'agir de tribunaux nationaux, internationaux, hybrides ou mixtes avec la participation d'acteurs locaux et étrangers.

Les initiatives d'établissement de la vérité impliquent souvent la création de commissions de vérité spécialisées ou de programmes nationaux d'établissement de la vérité conçus pour fonctionner en dehors du système judiciaire afin de découvrir des informations sur la nature des violations des droits de l'homme commises, de s'attaquer aux causes profondes du conflit, de fournir aux victimes un espace pour partager leurs expériences et de faire des recommandations pour surmonter les violations généralisées des droits de l'homme.

Les réformes institutionnelles sont conçues pour s'attaquer aux modèles systémiques d'abus ou de corruption au sein des institutions fondamentales d'un pays, telles que la police, le système judiciaire, les services gouvernementaux et les forces armées. Ces réformes peuvent comprendre la destitution de personnes accusées de violations des droits de l'homme. Elles visent à rétablir la confiance du grand public dans les institutions fondamentales d'un pays et à promouvoir une culture de la responsabilité parmi les personnes qui travaillent dans ces institutions.

Les réparations sont des programmes d'avantages matériels et symboliques destinés aux victimes de violations des droits de l'homme et conçus pour faire face aux conséquences à long terme de la violence ou des abus dont elles ont été victimes. Ces avantages peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, une indemnisation financière, le restitution de biens perdus ou volés, la fourniture de soins de santé ou de services psychosociaux, la création de programmes de soutien éducatif, des excuses officielles et la construction de monuments ou de musées commémoratifs.

Les efforts de commémoration sont une forme symbolique de reconnaissance des victimes, d'éducation du grand public et des générations futures au sujet des violations passées des droits de l'homme et de préservation de la mémoire afin d'accroître la conscience morale et d'empêcher que des atrocités ne se reproduisent dans l'avenir. Les monuments commémoratifs et les musées offrent souvent aux membres de diverses communautés l'occasion d'exprimer les différentes vérités entourant leurs expériences de conflit.¹

En outre, de nombreux programmes de la GIJTR intègrent des ateliers de renforcement des capacités pour les organisations locales de la société civile engagées dans les efforts de documentation des droits de l'homme - collecte d'informations, y compris des témoignages, sur les violations passées - et la fourniture d'un soutien psychosocial pour traiter les traumatismes et promouvoir la guérison chez les victimes et survivants du conflit.

JUSTICE TRANSITIONNELLE ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE : DÉCOUVRIR LES LIENS CLÉS

Bien que les processus de justice transitionnelle aient de multiples résultats escomptés, la mise en œuvre de tous ces mécanismes est entreprise dans le but d'empêcher que des atrocités et des violations des droits de l'homme ne se reproduisent dans une société qui sort d'un conflit. Malgré cet objectif commun, cependant, peu d'études ont analysé directement les liens entre les domaines de la justice transitionnelle et de la prévention de la violence. Dans des pays comme la Guinée qui ont connu des cycles de conflits continus au cours de plusieurs décennies - avec des tensions qui s'intensifient fréquemment autour d'événements politiques clés comme les élections -, il est manifestement nécessaire de prendre des mesures pour remédier aux injustices passées tout en s'efforçant d'empêcher la reprise des violences. Le travail de la GIJTR en Guinée a donc été guidé par ces deux objectifs complémentaires, et ce guide vise à analyser ces efforts en utilisant des idées des deux domaines.

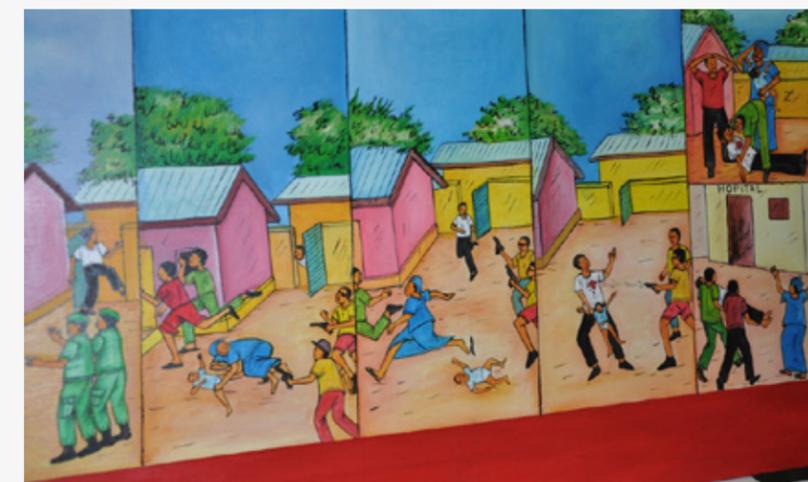
En 2014, le Bureau des Nations Unies pour la Prévention des Génocides et la Responsabilité à Protéger a élaboré un ensemble de lignes directrices et d'indicateurs à l'intention des États et des professionnels travaillant pour prévenir de futures violations des droits de l'homme - « Le Cadre d'analyse des crimes atroces » : Un outil de prévention ». Dans ce cadre, l'ONU a

identifié de multiples « facteurs de risque » qui indiquent qu'un État ou une communauté est particulièrement susceptible de subir des crimes atroces, notamment les génocides, les crimes contre l'humanité, les nettoyages ethniques et les crimes de guerre.² L'étude de ces facteurs de risque et de ces indicateurs révèle plusieurs conditions auxquelles les mécanismes de justice transitionnelle ont été conçus pour répondre. Ce cadre contient donc des informations utiles pour examiner les liens entre la justice transitionnelle et la prévention de la violence.

L'histoire des violations des droits de l'homme et des atrocités passées fait courir aux États un plus grand risque de violations futures. Selon le cadre de l'ONU, cela est particulièrement pertinent lorsque les auteurs restent en position de pouvoir, que les expériences de violence des victimes n'ont pas été officiellement reconnues, qu'il y a peu de volonté politique de découvrir la vérité sur les abus passés et qu'on a laissé les sentiments d'hostilité et les ressentiment entre groupes se développer, pouvant conduire à un mécontentement accru ou un désir de revanche.³ Alors qu'une histoire de violations généralisées des droits de l'homme augmente les chances d'un État de connaître à nouveau des crimes atroces, les mécanismes de justice transitionnelle sont spécifiquement conçus pour aider les sociétés à passer de périodes de conflit à des périodes de paix durable. S'ils sont mis en œuvre à grande échelle, avec l'adhésion des acteurs locaux et en tenant compte des cultures et des contextes particuliers dans lesquels les violations se sont produites, les mécanismes de justice transitionnelle peuvent contribuer à remodeler une société de manière à promouvoir une plus grande justice et l'égalité pour tous, tout en reconnaissant les crimes passés et en suscitant chez ses citoyens le désir de prévenir de nouveaux actes de violence similaires.

La présence d'institutions inadéquates ou dysfonctionnelles augmente la probabilité qu'un État connaisse de futurs crimes atroces.⁴ Les institutions fondamentales d'un pays, y compris ses forces de sécurité, ses instances dirigeantes et son appareil judiciaire, jouent un rôle crucial dans la protection de ses citoyens contre les violations des droits de l'homme. Lorsque ces institutions ne sont pas en mesure d'assurer cette protection - que ce soit par manque de ressources, de formation ou de volonté - la possibilité que des membres de cette société soient victimes d'atrocités futures augmente considérablement. Des mécanismes de justice transitionnelle, en particulier des réformes institutionnelles, peuvent être mis en œuvre pour favoriser un sens accru de la responsabilité chez les fonctionnaires, veiller à ce qu'ils reçoivent une formation adéquate pour faire face à des situations qui pourraient dégénérer en affrontements violents et accroître la confiance du public dans ces institutions, réduisant ainsi le sentiment de suspicion et de crainte entre les citoyens et les membres des institutions clés d'un État.

Les tensions non résolues entre les groupes, en particulier celles qui découlent de conflits ou d'actes de violence passés, augmentent la probabilité que de nouvelles violations des droits de l'homme se produisent à grande échelle.⁵ Lorsque les membres d'un



Peintures basées sur des dialogues de jeunes, un projet parrainé par une sous-subvention GIJTR

groupe fondé sur l'identité ont été conditionnés pendant de longues périodes de temps à considérer les personnes ayant des antécédents nationaux, raciaux, ethniques, religieux ou politiques différents avec peur ou en termes de « nous contre eux », ces craintes et différences risquent d'être utilisées politiquement et pour mobiliser des actions violentes contre un groupe ou un autre. Même en l'absence de poursuites pénales officielles sanctionnées par l'État ou de commissions nationales de vérité, les mécanismes de justice transitionnelle peuvent jouer un rôle dans la compréhension entre les communautés au sujet des différentes perspectives et dans la réduction du sentiment de menace ou du désir de vengeance entre les groupes. Bien que des divergences d'opinions ou de croyances puissent subsister, les dialogues communautaires, les initiatives d'établissement de la vérité à la base et les projets de commémoration peuvent aider les personnes à reconnaître l'humanité des autres à l'extérieur de leur communauté et à trouver des solutions non violentes pour régler les différends.

En déterminant ces facteurs de risque, il est important de noter qu'il est impossible de prédire avec précision quand et où les futurs conflits se produiront. La présence d'un ou de plusieurs de ces indicateurs dans un contexte particulier ne signifie pas que des violations généralisées des droits de l'homme seront commises. L'ONU a plutôt publié ces indicateurs dans l'espoir que les États et divers acteurs nationaux et internationaux pourraient s'en servir pour évaluer les aspects d'une société particulière qui la rendent plus vulnérable à de futurs crimes atroces et pour s'attaquer à ces conditions négatives afin que les crimes ne se produisent pas.

En effet, le cadre identifie également des « facteurs atténuants » spécifiques qui, s'ils sont présents, réduisent les chances que des atrocités soient commises.⁶ Parmi ces facteurs, le cadre stipule que la présence d'une « société civile nationale forte, organisée et représentative et de médias nationaux libres, diversifiés et indépendants » peut réduire la probabilité qu'une nation connaisse de futurs conflits.⁷ L'approche holistique de la justice transitionnelle adoptée par la GIJTR en Guinée et ailleurs reconnaît le rôle fondamental que les organisations locales de la société civile et les médias peuvent jouer pour éduquer le public sur les atrocités passées, promouvoir le respect d'une culture des droits de l'homme, encourager l'appropriation locale des processus de justice transitionnelle et l'engagement en faveur de leur mise en œuvre, et préconiser les réformes nécessaires pour construire une paix durable basée sur la reconnaissance des droits fondamentaux de tous les membres d'une société. Comme nous le verrons dans les pages qui suivent, bon nombre des conditions décrites ci-dessus sont directement liées au travail de justice transitionnelle et de prévention de la violence que la GIJTR et ses partenaires locaux ont entrepris en Guinée.



Un atelier de cartographie du corps avec la militante sud-africaine Shirley Gunn tenu à Conakry en novembre 2017



Un homme réfléchit lors d'une exposition de cartes du corps à Conakry en juillet 2018



Un partenaire local présente ses réflexions lors d'une exposition de cartes corporelles sponsorisée par le GIJTR en juillet 2018

2: RENFORCEMENT DES CAPACITÉS LOCALES POUR LA VÉRITÉ, LA JUSTICE ET LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE EN GUINÉE

Contexte national

Depuis son indépendance de la France en 1958, la Guinée a connu des cycles continus de violence caractérisés par des violations des droits de l'homme à grande échelle et des tensions ethniques et politiques qui ont été exacerbées par des dirigeants autoritaires qui n'ont pas tenu les auteurs responsables de leurs actes et ont laissé s'instaurer une culture de l'impunité. L'élection du président Alpha Condé en 2010 a suscité un immense espoir pour une plus grande protection de la démocratie et le respect des droits de l'homme. Dans son discours inaugural, M. Condé s'est engagé à lutter contre l'impunité. Depuis, il a pris des mesures concrètes pour briser le cycle de la violence et des violations des droits de l'homme en prenant des mesures spécifiques en faveur de la réconciliation nationale et de la justice pour les victimes des atrocités passées, en accordant une attention particulière aux victimes du massacre du stade du 28 septembre 2009.⁸

A la suite d'un rapport de la Commission internationale d'enquête de l'ONU, Condé a nommé trois juges pour enquêter sur les membres de l'armée impliqués dans le massacre. Parallèlement aux procédures judiciaires concernant le massacre du stade en 2009, le Président Condé a également lancé en 2011 un processus de réconciliation nationale en chargeant une commission, la Commission provisoire de réflexion sur la réconciliation nationale (CPRN), de développer et de recommander des mécanismes de réconciliation. Après avoir mené des consultations nationales, la CPRN a présenté son rapport en juin 2016. La CPRN a formulé plusieurs recommandations concernant la vérité, la justice, les réparations, la commémoration et les réformes institutionnelles pour promouvoir la paix et la réconciliation en Guinée. En ce qui concerne les atrocités passées, le rapport recommande la création d'une Commission Vérité, Justice et Réconciliation chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme commises depuis 1958. La question des réparations - individuelles, collectives, matérielles et symboliques - est également soulignée dans le rapport. Plus précisément, des mesures urgentes de réparation sont recommandées pour venir en aide aux victimes ayant des besoins pressants découlant des persécutions. Ces réparations urgentes sont recommandées à titre de mesure provisoire en attendant la mise en place de mécanismes nationaux officiels de réparation.

Toutefois, depuis la présentation du rapport de la CPRN, il y a eu peu de progrès sur les questions de justice transitionnelle en Guinée. Suite à une réunion en avril 2017 avec des représentants des OSC et du secteur public pour discuter d'un projet de loi pour une Commission Vérité, Justice et Réconciliation qui sera présenté au Parlement, il n'y a pas eu d'autres développements à ce jour. Dans l'intervalle, les espoirs des victimes en matière de

réparation et de justice continuent de diminuer, tandis que de nombreuses victimes - comme celles de la célèbre prison de Camp Boiro - sont maintenant fragiles et sont en train de mourir.⁹ En outre, les tensions politiques et ethniques non résolues dans le pays, associées à une culture généralisée de violence et d'impunité, menacent toute attente de réconciliation, de paix ou de sécurité pour les Guinéens.

UNE OPPORTUNITÉ DE JUSTICE, DE RÉCONCILIATION ET DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

Malgré cette récente période d'inaction, la publication du rapport de la CPRN constitue une occasion pour les OSC et le gouvernement de Guinée de poursuivre de nouveaux projets de vérité et de justice qui ont le potentiel de favoriser un sentiment de cohésion entre les groupes de diverses origines, de promouvoir la réconciliation et de prévenir la violence liée aux événements politiques clés futurs. Dans ce contexte particulier, le travail de la GIJTR en Guinée vise à s'assurer que les communautés - en particulier les groupes de survivants, les médias et les OSC - ont les capacités nécessaires pour participer pleinement aux processus de justice transitionnelle du pays et que les besoins des communautés locales en matière de vérité, justice et réconciliation sont traités de manière intégrée et durable dans le cadre du procès du massacre et de la mise en application des recommandations de la CPRN.

LES OBJECTIFS INITIAUX DU PROJET ONT DONC ÉTÉ CONÇUS POUR :

1. Renforcer la capacité des OSC locales à utiliser les méthodologies participatives comme outils pour sensibiliser les communautés locales aux questions liées à la vérité, à la justice, à la réconciliation et à la prévention de la violence ;
2. Aider les communautés locales à mieux comprendre les mécanismes de justice transitionnelle qui ont été mis en place jusqu'à présent pour faire face aux atrocités telles que le massacre du stade et identifier les moyens par lesquels elles peuvent accéder à ces mécanismes et s'y engager pour remédier aux injustices passées et assurer la non-répétition ;
3. Aider les OSC à renforcer leurs programmes de plaidoyer existants, notamment en intensifiant le dialogue avec les ministères dans le cadre du procès du massacre de 2009 et des processus plus larges de vérité, de justice et de réconciliation dans le but de rétablir



Des survivantes et des journalistes se réunissent lors d'un atelier sur la prévention de la violence

la confiance et le respect de l'État de droit ;

4. Donner aux groupes vulnérables comme les femmes, les jeunes et les survivants l'occasion de promouvoir activement la non-répétition de la violence au sein de leurs communautés en les aidant à utiliser leurs propres expériences de violations des droits de l'homme comme catalyseurs de dialogues sur la non-violence, d'empathie, de guérison personnelle et de reconstruction communautaire ; et
5. Générer de nouvelles perspectives sur les intersections entre la justice transitionnelle, la prévention de la violence et les consultations communautaires.

Première étape : Renforcement des capacités des organisations locales de la société civile et des médias

Les processus de justice transitionnelle qui donnent la priorité aux besoins des victimes et font appel à une large participation du public peuvent aider les sociétés à faire face à l'histoire des abus et aux causes des conflits, rompant ainsi les modèles cycliques de la violence. Il a été démontré que la tenue de consultations avec les communautés touchées sur les questions de justice transitionnelle et la promotion d'une large participation du public à l'élaboration et à la mise en œuvre de mécanismes de vérité, de justice et de réconciliation renforcent la légitimité de ces mécanismes, car ils tiennent compte des besoins actuels des communautés et de leur perception des sources historiques des atrocités passées, et y répondent. Plus important encore, les consultations communautaires et les approches participatives visant à mieux faire connaître les mécanismes de justice transitionnelle permettent aux communautés d'identifier et de s'attaquer elles-mêmes à certaines des causes profondes de la violence de masse, ainsi que d'élaborer des stratégies pour prévenir la récurrence de la violence et des atrocités futures au-delà de la durée de vie limitée des mécanismes officiels de justice transitionnelle. En ce qui concerne les premières étapes de ce projet, la GIJTR s'est efforcé de s'assurer que son soutien aux groupes existants de survivants et aux OSC aiderait les mécanismes planifiés de vérité, de justice et de réconciliation à répondre aux besoins locaux - en particulier ceux des victimes - ainsi qu'à se conformer aux normes juridiques internationales tout en restant crédible pour tous les Guinéens.

"Les jeunes ne sont pas seulement l'avenir du pays, mais aussi son présent."

— Un participant à l'atelier, Conakry, Guinée, septembre 2017

Les premières étapes de la GIJTR dans le cadre du projet ont donc consisté en une recherche documentaire approfondie sur le rapport de la CPRN, un examen des programmes locaux de justice transitionnelle et des consultations nationales avec les partenaires du projet et les principales parties prenantes, qui ont abouti à la sélection de quatorze représentants de sept OSC guinéennes, notamment des groupes de victimes, des associations de jeunes, des groupes de femmes, des organisations de défense des droits de l'homme et douze journalistes pour participer aux activités du projet. Au cours de la première réunion des participants, la Coalition internationale des Sites de Conscience (ICSC), le Centre d'étude de la violence et de la réconciliation et les partenaires locaux OGDH et AVIPA ont donné aux participants un aperçu théorique des processus de justice transitionnelle, en fondant cette information sur des séances pratiques et en prenant des exemples dans divers domaines comme le journalisme, les sciences politiques, le droit et la psychologie pour illustrer les approches multiples et globales

nécessaires pour aborder les questions de vérité, justice et réconciliation après une violation des droits de l'homme. Les participants ont manifesté un intérêt particulier pour les sessions sur les meilleures pratiques lors des entretiens avec les victimes de violations flagrantes des droits de l'homme, l'identification et le traitement des traumatismes, le développement de questionnaires d'évaluation des besoins et l'élaboration d'une stratégie médiatique.

Dans le cadre de l'aperçu théorique de l'atelier sur la justice transitionnelle, les séances comprenaient également une introduction aux processus de réconciliation nationale mis en œuvre dans des contextes similaires, notamment en Afrique du Sud, au Libéria et en Tunisie, ainsi qu'à leurs succès et échecs. Ces exemples ont surtout été présentés afin que les participants puissent tirer des enseignements des résultats positifs et négatifs des efforts extérieurs en matière de justice transitionnelle, décider lesquels pourraient être les mieux adaptés à leur contexte particulier, comprendre les limites réelles des mécanismes de justice transitionnelle et s'en inspirer pour élaborer leurs propres approches novatrices en matière de réconciliation nationale et de prévention de la violence.

ÉVALUER LES BESOINS LOCAUX ET IDENTIFIER LES CAUSES PROFONDES DES CONFLITS

À l'aide de nombreuses techniques qu'ils ont apprises sur l'élaboration de questionnaires et le travail auprès des victimes de traumatismes, les participants locaux ont ensuite procédé à des évaluations des besoins visant à cerner les préoccupations les plus importantes et les plus pressantes des personnes dans leurs collectivités respectives. Notamment, bon nombre des points qui sont ressortis de ces consultations locales sont étroitement liés aux questions identifiées dans le Cadre d'analyse des Nations Unies pour les crimes atroces, telles que les besoins en matière de :

- Reconnaissance officielle par l'État des crimes commis ;
- Procès équitables pour demander des comptes aux auteurs d'atrocités commises dans le passé ;
- Excuse de l'État pour les violations des droits de l'homme commises dans le passé ;
- Réparations financières et symboliques, y compris la restitution des biens perdus ;
- Programmes de soutien médical et psychologique ;
- Réforme institutionnelle, en particulier en ce qui concerne l'appareil judiciaire ; et
- Un plaidoyer supplémentaire des OSC et des médias locaux en faveur des droits des victimes.¹⁰

En outre, les OSC locales, les associations de victimes, les groupes de jeunes et les groupes de femmes ont identifié des demandes de restitution des corps issus des charniers aux familles des victimes, la construction de monuments pour préserver la mémoire des disparus, la collecte d'histoires orales, la documentation des témoignages des victimes et la cartographie des sites de torture associés aux régimes précédents.

Les résultats de ces évaluations des besoins ont ensuite été utilisés dans la conception de projets communautaires de trois mois élaborés par chacune des OSC participantes.

“Vous les journalistes, vous êtes les premiers défenseurs des droits de l'homme parce que vous êtes constamment écoutés à la radio”

— Réflexion d'un participant de l'atelier, Conakry, Guinée, mai 2017

RACONTER LES HISTOIRES DES VICTIMES : RESPONSABILITÉS ET APPROCHES

Dès les premières étapes du projet, la GIJTR et ses partenaires locaux ont souligné l'importance d'impliquer les journalistes et d'élaborer une stratégie médiatique pour aider les OSC et les défenseurs des victimes, à promouvoir la réconciliation nationale et à sensibiliser le public aux mécanismes de justice transitionnelle. Le premier atelier a porté sur des exemples dont les médias en Tunisie et en Afrique du Sud ont joué un rôle dans les processus de justice transitionnelle de ces pays et ont permis aux participants de discuter des problèmes de sécurité liés au travail et aux entretiens avec les victimes dans tout le pays. Des questions ont été soulevées au sujet de la représentation exacte des expériences des victimes sans exagérer les émotions, et plusieurs ont exprimé le désir que davantage de journalistes locaux soient initiés au sujet, car les participants craignaient que trop peu de membres des médias soient familiers avec les concepts fondamentaux de justice transitionnelle.

C'est ainsi qu'une deuxième formation a été organisée avec quinze journalistes supplémentaires pour donner une introduction théorique et pratique de la justice transitionnelle, en mettant l'accent sur les moyens par lesquels les membres des médias pourraient contribuer efficacement à promouvoir la non-violence, à instaurer une culture du respect des droits de l'homme et à encourager l'empathie pour d'autres personnes en dehors de leur propre communauté. Les journalistes impliqués ont continué à le faire tout au long du projet, offrant aux autres participants l'occasion de partager leur travail de plaidoyer à la télévision, à la radio et dans des articles de journaux, et de rendre compte activement des projets de taille modeste développés par les OSC locales, les associations de victimes et les groupes de femmes et de jeunes. Les efforts importants déployés par les journalistes tout au long du projet confirment la conviction du Cadre d'analyse des Nations Unies pour les crimes d'atrocités selon laquelle des médias nationaux forts, indépendants et engagés à mettre en lumière un large éventail de perspectives et de points de vue, peuvent jouer un rôle dans la prévention de futures flambées de violence, car les journalistes ont joué un rôle crucial dans l'éducation du public sur les processus locaux de justice transitionnelle et les campagnes de plaidoyer des victimes.¹¹

“L'histoire de la vie de quelqu'un est un cadeau.”

— Réflexion d'un participant de l'atelier, Conakry, Guinée, mai 2017

UNE APPROCHE LOCALE ET COMMUNAUTAIRE DE LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

S'appuyant sur le premier atelier et en réponse aux évaluations des besoins recueillies, les partenaires de la GIJTR ont organisé une formation intensive de suivi de cinq jours axée sur l'utilisation de méthodologies participatives pour sensibiliser aux questions liées à la justice transitionnelle, aux droits de l'homme et à la prévention de la violence. Des membres d'Afrique du Sud et du Kenya de l'ICSC ont animé des ateliers sur le rôle de l'histoire orale, du théâtre et des arts visuels comme outils d'engagement communautaire. Tout au long de l'atelier, les discussions ont porté sur l'utilisation des méthodologies discutées pour répondre aux besoins des victimes identifiées et ont abouti à l'élaboration des priorités de groupe suivantes qui étaient communes à plusieurs des conclusions des participants : (1) recueillir des histoires orales pour documenter les violations des droits de l'homme ; (2) cartographier les lieux des atrocités passées ; et (3) mener des actions de plaidoyer pour faire valoir les droits des victimes dans le processus de justice transitionnelle afin d'influencer les politiques.

Avant la formation, peu de participants savaient comment mener des entretiens d'histoire orale. Les ateliers ont mis l'accent sur l'importance de recueillir les récits des victimes d'une manière participative et éthique qui permettrait aux personnes interrogées de se prendre en charge et de se servir de cette activité pour renforcer plus largement les communautés. Prenant l'exemple du vaste travail d'histoire orale mené par les facilitateurs sud-africains du District Six Museum, l'atelier a mis en lumière le fait que le processus de collecte à lui seul est précieux mais insuffisant pour créer un changement social. Les projets d'histoire orale doivent donc être méthodiques et transparents quant à la façon dont les récits des personnes interrogées seront partagés avec les autres et dans quel but. Tous les participants, et en particulier les représentants des associations de victimes, ont convenu qu'il était urgent de documenter les violations des droits de l'homme pour le processus de justice transitionnelle naissant en Guinée, car de nombreuses victimes de violations commises sous les régimes précédents sont maintenant âgées et ont de nombreux problèmes de santé. En outre, les participants ont amélioré leur capacité à élaborer des messages de plaidoyer clairs et concis et ont discuté de la nécessité de cartographier l'emplacement des fosses communes et des sites où des atrocités ont été commises afin de préserver la mémoire de ces événements et de contribuer à des initiatives nationales plus larges d'établissement de la vérité.

Microfinancements : Répondre aux besoins locaux

Comme dernière étape de la formation aux méthodologies participatives, six des OSC et associations de victimes participantes ont discuté des résultats de leurs évaluations des besoins et, en étroite collaboration avec les animateurs des ateliers et en s'inspirant des exemples présentés dans d'autres contextes, ont partagé des propositions pour des projets de trois mois d'engagement communautaire et de sensibilisation. Avec des microfinancements de 3 000 dollars US chacune et l'appui technique de la GIJTR, ces actions d'engagement communautaire se sont déroulées au cours des mois suivants et ont pris des formes différentes. Chacun de ces projets est décrit ci-dessous et sera développé au cours des étapes ultérieures de la collaboration de la GIJTR avec les partenaires locaux en Guinée.

Humanitaire pour la protection de la femme et de l'enfant (HPFE) a identifié 41 victimes du massacre de Zogota (3-4 août 2012), dont quatre veuves et 37 orphelins.¹² HPFE a mené des entretiens avec les femmes et les enfants victimes et a documenté oralement leurs expériences. HPFE a l'intention de continuer à travailler avec les victimes pour former une association de victimes et rédiger une plainte officielle qui sera utilisée dans d'autres processus de justice transitionnelle, tout en continuant à leur fournir un soutien judiciaire et psychosocial.

L'Association des victimes du Camp Boiro (AVCB) a utilisé ses microfinancements pour identifier les victimes emprisonnées au Camp Boiro entre 1960 et 1984 ; pour leur fournir des informations sur les principaux problèmes et mécanismes de justice transitionnelle ; pour identifier leurs besoins immédiats en matière de vérité, justice et réconciliation locales ; et pour organiser avec elles une formation au plaidoyer. Les victimes participantes ont exprimé leur large soutien aux échanges communautaires. L'AVCB poursuivra son travail post-projet avec les victimes afin d'organiser une campagne de plaidoyer visant à assurer aux victimes un meilleur accès aux fosses communes et aux sites des atrocités passées.

L'Association des victimes de la répression (AVR) a localisé les victimes du coup d'État du 4 juillet 1985 en Guinée et de l'effondrement de l'ordre public qui l'a accompagné et a documenté leurs expériences. L'AVR a recueilli avec succès des histoires orales de victimes dans cinq préfectures. Suite au projet et en partenariat avec les autres OSC

participantes et les associations de victimes, l'AVR travaillera avec les victimes pour tenter une action en justice contre l'État devant les tribunaux internationaux compétents.

L'Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen (OGDH) a identifié 40 victimes des violences perpétrées par les forces de sécurité guinéennes lors des manifestations nationales de janvier et février 2007. L'OGDH a organisé quatre rencontres réunissant des représentants de quatre organisations partenaires, des victimes et un avocat et un professeur de droit pour discuter des questions clés mentionnées dans le rapport de la CPRN ainsi que des concepts pertinents de justice transitionnelle, y compris les mécanismes de vérité, de justice et de réconciliation. L'OGDH étendra son projet à l'intérieur de la Guinée pour recueillir d'autres témoignages de victimes, plaider auprès des responsables gouvernementaux pour la révision et la mise en œuvre des projets de lois sur la réconciliation nationale et mener une campagne visant à mobiliser les professionnels des médias pour publier des articles sur les questions clés et les points de débat relatifs à la réconciliation nationale.

L'Association des victimes, parents et amis du 28 septembre 2009, (AVIPA) a utilisé ses microfinancements pour identifier les besoins des victimes du massacre du stade du 28 septembre 2009. Après une première consultation, l'AVIPA a travaillé avec les victimes pour produire une saynète et un court métrage mettant en lumière certains témoignages de victimes et décrivant leurs expériences du jour du massacre et de ses conséquences. L'AVIPA a noté qu'elle avait réussi à obtenir la participation prudente mais cruciale des principales parties prenantes grâce à une table ronde axée sur les efforts de plaidoyer et la stratégie médiatique de l'AVIPA pour attirer davantage l'attention sur leurs activités. AVIPA s'appuiera sur ce court-métrage pour produire un second documentaire rassemblant des témoignages de victimes de violences politiques de plusieurs périodes de l'histoire récente de la Guinée, depuis l'indépendance du pays en 1958.

“Il faut reconnaître que l'une des plus grandes réussites de ce projet a été de réunir de multiples associations de victimes ; en travaillant ensemble, les associations de victimes ont réalisé que le point le plus important n'est pas de savoir quelle association a été créée en premier ou quel type de violence doit être jugé le plus sévèrement, mais que l'impunité doit prendre fin et que les droits des victimes sans distinction doivent être rétablis.”

— Réflexions tirées du rapport de projet des participants, juillet 2018

Le Consortium des jeunes pour la défense des droits des victimes de violences en Guinée (COJEDEV) a organisé des formations avec 20 jeunes leaders dans leur communauté, les sensibilisant aux concepts clés de justice transitionnelle et les a formés au plaidoyer pour le respect du droit et la réconciliation nationale dans le pays. Dans le cadre de cette formation, le COJEDEV a documenté les histoires de dix jeunes militants qui ont été victimes de violations des droits de l'homme lors de manifestations, puis a recruté un artiste qui a créé dix peintures basées sur chacune des histoires des victimes afin de les sensibiliser à l'impact de la violence politique. Le COJEDEV continuera d'intensifier ses efforts pour sensibiliser davantage les jeunes à l'importance de la réconciliation nationale et les faire participer aux futures campagnes de sensibilisation à la justice transitionnelle.

ÉTABLIR UN CLIMAT DE CONFIANCE ENTRE LES INITIATIVES DE JUSTICE TRANSITIONNELLE DIRIGÉES PAR LE GOUVERNEMENT ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES.

Malgré la publication du rapport de la CPRN et le début du procès du massacre du stade en 2009, les OSC et les associations de victimes guinéennes ont continué de plaider en faveur d'une transparence accrue dans la poursuite par le gouvernement des processus de justice transitionnelle. Pour favoriser la confiance entre les ministères concernés et les participants au projet, l'ICSC a aidé les partenaires locaux à organiser quatre tables rondes au cours du projet afin de faciliter les discussions entre les membres des OSC participantes, les associations de victimes, les groupes de femmes et de jeunes et un représentant du Ministère de l'unité nationale et de la citoyenneté et du Haut-Commissariat des Nations Unies. Ces réunions ont porté sur l'évolution de la vérité, de la justice et de la réconciliation dans le pays, ainsi que sur les besoins et les préoccupations de la communauté concernant ces questions. Les tables rondes ont également permis aux communautés participant au projet, ainsi qu'aux organisations de survivants existantes et au grand public, de recevoir régulièrement des informations actualisées sur le procès du massacre du stade en 2009 et les processus plus larges de justice transitionnelle. A l'issue de ces discussions et en réponse aux préoccupations exprimées par les participants au projet, le représentant du Ministère de l'unité nationale et de la citoyenneté a exprimé son soutien aux efforts des participants pour parvenir à une réconciliation durable et a fait savoir que « les questions de vérité, de justice et de réconciliation sont des causes justes et nobles, dans la mesure où elles sont le fondement du développement et de la bonne gouvernance pour chaque pays ».

Réflexion finale et étapes suivantes

La première phase du travail de GIJTR en Guinée a abouti à un atelier qui a donné aux participants l'occasion de présenter leurs projets individuels de trois mois, de réfléchir aux leçons apprises tout au long des formations et de générer des idées pour la programmation en cours et les activités de plaidoyer.

Les participants ont indiqué qu'ils avaient l'intention d'intégrer les compétences et les connaissances acquises au cours des ateliers et des formations pour faire progresser les droits des victimes et participer au processus de réconciliation nationale. Ils ont attribué à la nature unique et multidisciplinaire des formations le mérite d'avoir considérablement accru leur efficacité et se sont félicités de l'approche culturellement sensible adoptée par les animateurs. Enfin, les participants ont profité de la dernière réunion pour formaliser leurs projets de création d'un réseau local pour plaider collectivement en faveur d'une approche globale et intégrée de la justice transitionnelle en Guinée qui répondra aux besoins des communautés et des victimes d'une manière globale. La création de ce réseau a été considérée comme un succès par tous, car beaucoup d'OSC, d'associations de victimes et de groupes de femmes et de jeunes hésitaient au départ à partager l'information et à travailler en collaboration.

Les prochaines étapes du travail de la GIJTR en Guinée s'appuieront sur les progrès réalisés au cours de cette première étape, en développant davantage les projets de renforcement des communautés des participants, en dotant les chefs religieux de connaissances sur les principaux mécanismes de justice transitionnelle, en donnant aux participants l'occasion de se familiariser avec les processus de justice transitionnelle dans les autres pays africains et en produisant un deuxième court métrage et une exposition itinérante des cartes corporelles créées par les victimes des violations des droits de l'homme.



Un atelier de prévention de la violence à Conakry

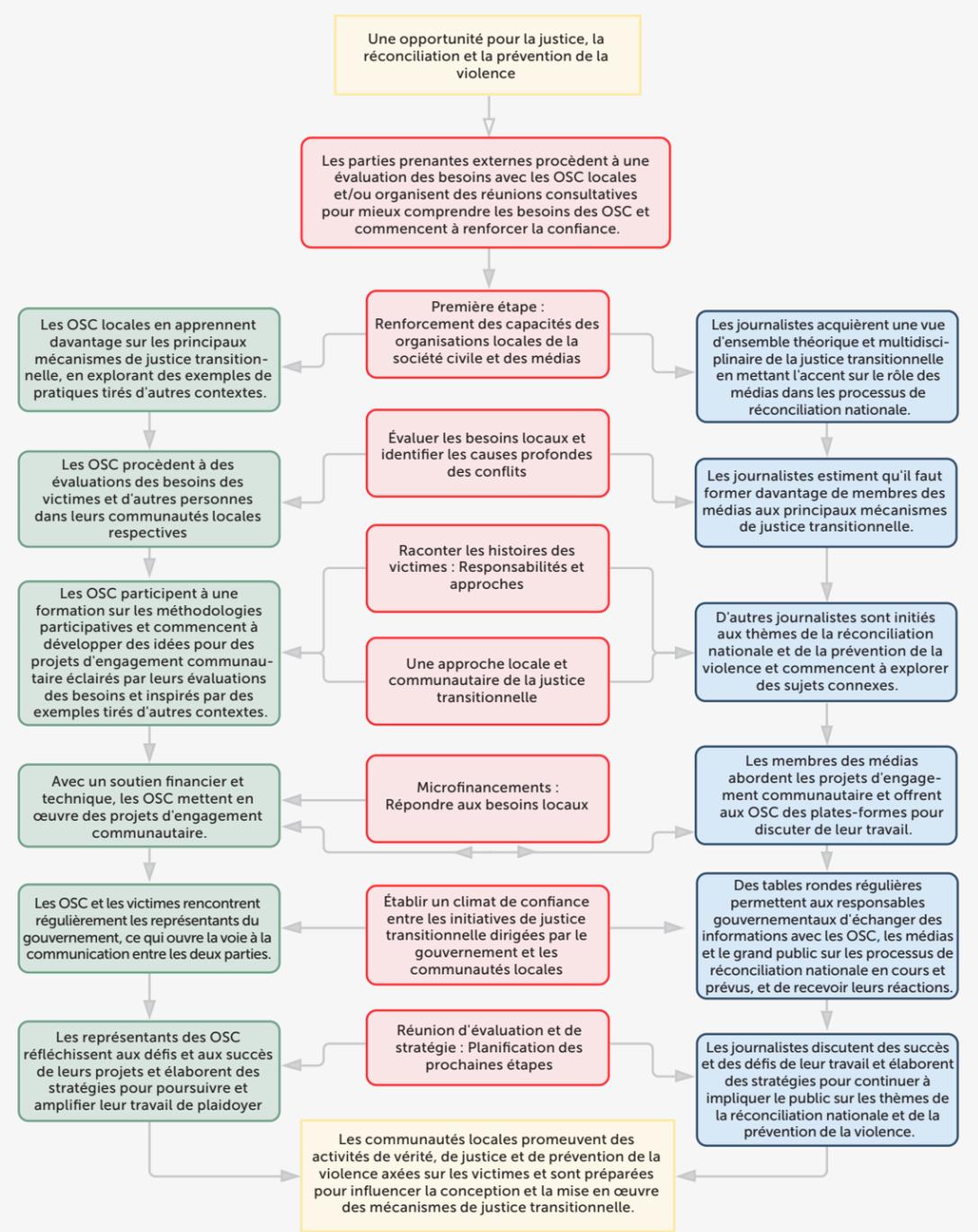


Des militants, des journalistes et des survivants se réunissent pour participer à une formation sur la prévention de la violence



Un partenaire local participe à l'animation d'un atelier sur la justice transitionnelle et les médias en mai 2017

3: PRÉVENTION DE LA VIOLENCE, JUSTICE TRANSITIONNELLE ET CONSULTATION COMMUNAUTAIRE : UN ORGANIGRAMME POUR LES INTERVENANTS





Une femme réfléchit lors d'une exposition de cartes corporelles en juillet 2018

4: CONCLUSION

Dans des pays comme la Guinée qui se reconstruisent à la suite d'un cycle de violence, les mécanismes de justice transitionnelle offrent aux communautés l'occasion de faire face au passé en révélant les silences et les mythes concernant les violations commises, en reconnaissant et en réintégrant les survivants dans leurs communautés, en assurant la responsabilisation et en rétablissant une culture des droits de l'homme basée sur l'État de droit. Le travail de la GIJTR dans les pays sortant d'un conflit a montré que la perpétuation d'une culture de la violence, florissante en l'absence de respect des droits de l'homme, est en partie le résultat d'une société traumatisée qui a connu une violence prolongée mais qui a eu peu de possibilités d'aborder les séquelles du passé et de faire face au sentiment de vengeance. De plus, le manque de reconnaissance et de justice pour les survivants - et leur marginalisation continue au sein de leurs communautés - peuvent engendrer des cycles récurrents de violence, de colère et de haine chez les nouvelles générations.

Bien qu'il soit nécessaire d'approfondir la recherche sur les liens entre la justice transitionnelle et la prévention de la violence, ce guide pratique vise à apporter une modeste contribution à l'identification des liens entre les deux domaines, tout en fournissant des exemples pratiques de leçons tirées du travail de la GIJTR en Guinée qui peuvent servir d'inspiration aux intervenants travaillant dans d'autres pays sortant de conflits et de décennies de violations des droits de l'homme.



Une formation aux méthodologies participatives en septembre 2017



Une survivante du Camp Boiro lors d'une formation aux méthodologies participatives en septembre 2017

5: RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Ressources en ligne :

« Guide pratique : Aider à prévenir les atrocités de masse »

- <https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1866/Field%20Guide%20Mass%20Atrocities.pdf>

« Cadre d'analyse des crimes atroces »

- http://www.un.org/en/genocideprevention/documents/publications-and-resources/Framework%20of%20Analysis%20for%20Atrocity%20Crimes_EN.pdf

« Transitional Justice Grassroots Toolkit : User's Guide »

- https://www.ulster.ac.uk/_data/assets/pdf_file/0016/231712/75856R658TJI-USER-GUIDE112017.pdf

« L'approche des Nations Unies en matière de justice transitionnelle »

- https://www.un.org/ruleoflaw/files/TJ_Guidance_Note_March_2010FINAL.pdf

« Les processus de paix inclusifs peuvent-ils fonctionner ? »

- <https://www.usip.org/events/can-inclusive-peace-processes-work>

Ressources imprimées :

Bangoura, Dominique. "Transitioning to Democratic Governance in Guinea." *Learning from West African Experiences in Security Sector Governance*. Edited by Bryden, A and Chappuis, F. London. Ubiquity Press. 2015: 37-59.

Boraine, Alexander L. "Transitional Justice: A Holistic Interpretation." *Journal of International Affairs*. vol. 60. no. 1. 2006: 17-27.

Chenoweth and Stephen. *Why Civil Resistance Works: The Strategic Logic of Nonviolent Conflict*. Columbia University Press. 2011.

De Greiff, Pablo. "Theorizing Transitional Justice." *Nomos*. vol. 51. 2012: 31–77.

Duthie, Roger. "Afterword: The Consequences of Transitional Justice in Particular Contexts." *Transitional Justice: Global Mechanisms and Local Realities after Genocide and Mass Violence*, edited by A. Hinton. Rutgers University Press, 2010: 249–256.

Fletcher and Weinstein. Violence and Social Repair: Rethinking the Contribution of Justice to Reconciliation. *Human Rights Quarterly*. Vol 1. No. 1. 2002: 580. <https://scholarship.law.berkeley.edu/facpubs/545/>

Human Security Unit. United Nations Trust Fund for Human Security. "Human Security in Theory and Practice" 2004: 12.

Lundy and McGovern. "Whose Justice? Rethinking Transitional Justice from the Bottom Up." *Journal of Law and Society*. vol. 35. no. 2. 2008: 265–292.

Olsen, et al. "The Justice Balance: When Transitional Justice Improves Human Rights and Democracy." *Human Rights Quarterly*, vol. 32. no. 4. 2010: 980–1007.

Olsen, et al. "Transitional Justice in the World, 1970-2007: Insights from a New Dataset." *Journal of Peace Research*, vol. 47. no. 6. 2010: 803–809.

Perkoski and Chenoweth. "Nonviolent Resistance and Prevention of Mass Killings During Popular Uprisings" *International Center on Nonviolent Conflict*. Volume No. 2. April 2018. www.nonviolent-conflict.org.

Stromseth. "Peacebuilding and Transitional Justice: The Road Ahead." *Managing Conflict in a World Adrift*, edited by Chester A. Crocker et al. McGill-Queen's University Press. 2015: 571–592.

References

¹ Pour d'autres informations sur la justice transitionnelle, voir : Transitional Justice Overview, Département d'État des États-Unis, 16 mai 2016, <https://www.state.gov/j/gcj/transitional/257566.htm> ; et Note d'orientation du Secrétaire général : United Nations Approach to Transitional Justice, Nations Unies, mars 2010, https://www.un.org/ruleoflaw/files/TJ_Guidance_Note_Note_March_2010FINAL.pdf.

² « Cadre d'analyse des crimes atroces. A Tool for Prevention », Bureau des Nations Unies pour la prévention des génocides et la Responsabilité à Protéger, juillet 2014, http://www.un.org/en/genocideprevention/documents/publications-and-resources/Framework%20of%20Analysis%20for%20Atrocity%20Crimes_FR.pdf.

³ « Cadre d'analyse des crimes atroces. » 11.

⁴ « Cadre d'analyse des crimes atroces. » 12.

⁵ « Cadre d'analyse des crimes atroces. » 13.

⁶ « Cadre d'analyse des crimes atroces. » 15.

⁷ « Cadre d'analyse des crimes atroces. » 15.

⁸ Pour plus d'informations, voir « Lundi sanglant : The September 28 Massacre and Rapes by Security Forces », publié par Human Rights Watch en décembre 2009 : <https://www.hrw.org/report/2009/12/17/bloody-monday/september-28-massacre-and-rapes-security-forces-guinea>.

⁹ Pour de plus amples informations sur le camp Boiro, voir May, Clifford D, « In Post-Coup Guinea, a Jail is Thrown Open », *New York Times*, 12 avril 1984 : <https://www.nytimes.com/1984/04/12/world/in-post-coup-guinea-a-jail-is-thrown-open.html>.

¹⁰ « Cadre d'analyse des crimes atroces. »

¹¹ « Cadre d'analyse des crimes atroces. » 13.

¹² Pour plus d'informations, voir « Guinea probes killing at Vale-BSG iron ore mine protest », Reuters, 8 août 2012 : <https://www.reuters.com/article/us-guinea-mine-protest/guinea-probes-killing-at-vale-bsg-iron-ore-mine-protest-idUSBRE8771JR20120808>.



Des survivantes et des journalistes collaborent lors d'un atelier sur la prévention de la violence à Conakry en mai 2017



International Coalition of
SITES *of* CONSCIENCE

1.646.397.ICSC (4272)

www.sitesofconscience.org

 [Facebook.com/SitesofConscience](https://www.facebook.com/SitesofConscience)

 [@SitesConscience](https://twitter.com/SitesConscience)

 [SitesofConscience](https://www.instagram.com/SitesofConscience)